



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diabète

Question écrite n° 64549

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la prévention du diabète en France. Le risque de contracter un diabète de type 2 concerne potentiellement tout adulte, à partir d'une certaine tranche d'âge. Les causes de cette maladie sont connues : une mauvaise alimentation, la sédentarité et l'absence de pratiques sportives régulières. Cette pathologie pourrait donc être évitée par une bonne hygiène de vie. Pour ce faire, il faut proscrire, dès le plus jeune âge, les habitudes néfastes, telles que le grignotage et la consommation de boissons sucrées. Or l'obésité des jeunes ne cesse de progresser, ce qui constitue un phénomène inquiétant pour l'avenir. Au rythme actuel, on estime qu'en 2010 une personne sur dix sera diabétique. Le coût pour la sécurité sociale des diverses formes de diabète est également en hausse, atteignant 6 milliards d'euros de dépenses en 2003. C'est pourquoi il est indispensable de renforcer la politique d'information et de sensibilisation, en particulier auprès des jeunes générations. Dès lors, il souhaiterait connaître le bilan des actions de prévention du diabète déjà engagées, et les nouvelles mesures qu'il envisage de prendre pour limiter l'ampleur de cette maladie.

Texte de la réponse

Au regard des données épidémiologiques montrant une progression de l'obésité chez l'adulte et chez l'enfant, la loi relative à la politique de santé publique fixe comme objectifs à atteindre d'ici 2008 : l'arrêt de l'augmentation de la prévalence de l'obésité et du surpoids chez les enfants ; la diminution de la prévalence des petits consommateurs de fruits et légumes ; l'augmentation de 25 % de la proportion de personnes, tous âges confondus, faisant par jour l'équivalent d'au moins 30 minutes d'activité physique d'intensité modérée au moins cinq fois par semaine. Ces objectifs poursuivent et renforcent le programme national nutrition et santé (PNNS) mis en place par le ministère chargé de la santé en 2001, dans le but de réduire la prévalence des pathologies associées à une mauvaise nutrition - diabète, maladies cardiovasculaires, cancers - et de prévenir le surpoids et l'obésité chez l'adulte et chez l'enfant. Dans le cadre de ce programme, une campagne médiatique (presse et télévision) en faveur de la pratique d'une activité physique régulière et quotidienne a été lancée en février 2004. Une autre, menée aussi dans le cadre du PNNS, promouvait la consommation d'au moins cinq fruits et légumes par jour. Une nouvelle campagne de sensibilisation et d'information du grand public sur les glucides a débuté le 11 septembre dernier et est actuellement en cours. Elle met en scène deux repères de consommation du PNNS l'un encourage la consommation de fibres sous la forme de légumes secs, céréales et féculents, l'autre incite à la réduction de la consommation des produits gras et sucrés. Un guide « La santé vient en mangeant » à l'usage du grand public et des professionnels a été diffusé à plus de trois millions d'exemplaires. De plus, le ministère coordonne deux actions visant à diminuer les complications du diabète, plus particulièrement la rétinopathie diabétique et les lésions des pieds (qui peuvent conduire à des amputations).

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lang](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64549

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4479

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9800